



## AVANTAGE CONDUITE SUPERVISEE

*Dans la même logique pédagogique que la conduite accompagnée, la conduite supervisée consiste à prendre le plus d'expérience possible avec un accompagnateur (ayant + de 5 ans de permis sans condamnation grave).*

*Option 1 : avant ma première présentation au permis, suite à l'obtention du code et ayant effectué au minimum 20h avec l'auto-école, en présence de mon accompagnateur je fais 2h de conduite à l'auto-école (rendez-vous préalable) afin d'obtenir l'attestation qui me permettra de partir en conduite supervisée, il n'y a plus de kilométrage minimal obligatoire à effectuer ( le but étant toutefois de conduire le plus possible pour gagner en maîtrise et anticipation ) une fois que j'ai le niveau requis en général j'effectue 1h de conduite avec mon moniteur pour faire un bilan qui me permet d'envisager une date de permis.*

*Option 2 : Suite à un échec, je fais également un rendez-vous préalable (2h avec la présence obligatoire de mon accompagnateur) avant de partir en conduite supervisée avec mon attestation.*

## DIFFERENCE AVEC AAC

- Je ne suis pas obligé de faire 1000 ou 3000km**
- La conduite supervisée ne me permet pas de diminuer ma période probatoire (2ans en AAC et 3ans en traditionnel-supervisée)**
- Je 'aurai pas une réduction du coût de l'assurance comme pour l AAC**

**\*Seul avantage commun : Gagner en expérience, augmenter ses chances de sortir le permis du premier coup et donc réduire le coût de la formation en conduisant en parallèle de mon auto-école (à condition que l'accompagnateur et l'élève travaillent en respectant rigoureusement les consignes et objectifs donnés par l'école de conduite lors du rendez vous préalable.**